



Compte-rendu de la Réunion du Comité Directeur du 7 mars 2019

Participants : Adrien Alamichel, François-Xavier Besne, Nicolas Costoux, Liliane Fermin, Caroline Fourré, Luc Graillot, Florence Lecoq, Damien Lorieux, Didier Macé, Pascal Marc, Sylvie Nolin, Daniel Sorand

Excusés : Marc Cayol, Alan Eliot, Michèle Guérin

Président : Adrien Alamichel

Secrétaire de séance : Sylvie Nolin

1 Le compte-rendu de la réunion du 5 février 2019 est approuvé à l'unanimité

2 Sorties et voyages

We de l'Ascension (du 30 mai au 2 juin 2019) à Cala Montjoi (Espagne) : Les 40 places proposées ont trouvé preneur et 12 nouveaux N1 se sont inscrits ! Michèle va se renseigner pour voir si le club peut accueillir + de plongeurs ; Si oui, possibilité de prendre un mini-bus pour permettre de descendre en groupe.

Voyage à l'Île Maurice Toussaint 2019 ou printemps 2020 = Michèle est dans l'attente du devis

Fiches action sorties formation ou exploration : il est rappelé aux moniteurs et organisateurs de sorties que les fiches actions doivent être adressées à Michèle dès sa programmation pour validation par le Comité directeur ; la validation permettra d'inscrire la sortie au Calendrier et aux trésoriers de délivrer les chèques d'acomptes éventuels.

Projets de sorties (dans l'attente des fiches actions) :

- N1 à Erquy : 18 et 19 mai
- Apnée à Saint-Malo : 29 et 30 juin
- Explorations Scaphandre à Saint-Malo : 14 et 15 septembre ; 12 et 13 octobre ; 19 et 20 octobre
- Remisage bateaux à Saint-Malo : 9 au 11 novembre

3 Manifestations

Championnats régionaux de NAP : se sont déroulés à Chartres les 2 et 3 mars : Claude PHILIPPE (président de la Commission nationale NAP) a une fois de plus remercié et félicité les bénévoles du SCC pour leur disponibilité et leur réactivité.

Nuit de l'Eau (23 mars 2019) : Evènement caritatif national au profit de l'UNICEF, le SCC s'associe au CMN pour proposer des baptêmes de plongée de 20h à 23h => les moniteurs disponibles peuvent se faire connaître auprès de Lili.

Subaqua Club de Chartres

Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports

Affiliée à la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins sous le N° 27280120 le 28/10/1969

Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969),

Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030 - SIRET 447 961 442 00012, code APE 926C,

Complexe aquatique L'ODYSSÉE Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres

www.scc28.fr



4 – Point sur la saison

Gonflage des blocs : Il est rappelé que le gonflage des blocs n'est accessible qu'aux personnes formées pour le faire : Gilles Chauvet et Pascal Marc sont référents pour les habilitations et donc assurer les formations adéquates.

Abandon de créances (Cerfa) : Le nouveau tableau à renseigner est validé.

Ce sera ce tableau qu'il conviendra de compléter en fin d'année pour les abandons de créances. Une réunion sera proposée aux encadrants pour leur présenter le fonctionnement et les attentes des trésoriers.

Daniel va actualiser le règlement intérieur « Abandon de créances-Dons » qui sera à valider à la prochaine réunion du Comité directeur.

Recyclage des TIV : la prise en charge des 15€ de frais de formation est prise en charge par le SCC (à réception de la facture du Codep 28)

Vérification des EPI (stab, détendeurs, masques) : à la suite des inspections faites en décembre, il convient remettre en état les matériels « défectueux » mis de côté. Ce sera fait le samedi 23 mars (matinée) dans les locaux d'Electro-Précision

Les **masques de la section Apnée** n'ayant pu être contrôlé en décembre, il convient d'assurer la conformité de tous ces masques à la fin des séances des élèves et d'identifier les défectueux.

Préparation de la prochaine saison

- Pas de modifications des tarifs (cotisations et formations)
- La **réunion de préparation** de la prochaine saison est arrêtée au Jeudi 23 mai à 20h (Odysée) : tous les moniteurs sont invités à y participer ou faire part de leurs souhaits de participer aux futures formations (N1, N2, N3, GP/N4, Apnée, TSC, PSP, Bio)
- Pour l'apnée, Caroline demande s'il serait possible d'avancer le créneau du mercredi (50m intérieur) à 20h/21h au lieu de 21h/22h, ce qui permettrait de fluidifier le nombre de plongeurs dans l'espace plongée. => à voir lors de la réunion Chartres Métropole/Vert Marine/Associations en juin.

5 Tour de table

Pascal :

- S'agissant des Championnats de France de PSP, seuls 2 titres de champions de France sont reconnus par le Comité Olympique : Espoirs, Elite (Précision du DTN)
- Souhaite que la vitrine située sur le palier de l'espace plongée soit régulièrement actualisée (calendrier du club, plannings d'occupation des bassins...)

Daniel : rappelle que les lettres de mission mises en place depuis 2017 (pour les plongeurs suivant des formations à la demande du club) n'ont pu être remises à leurs destinataires faute de signature

Florence : demande que les plannings d'occupation des bassins soient affichés dans le local technique

Subaqua Club de Chartres

Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports
Affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins sous le N° 27280120 le 28/10/1969
Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969),
Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030 - SIRET 447 961 442 00012, code APE 926C,
Complexe aquatique L'ODYSEE Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres
www.scc28.fr



Adrien :

- L'ascenseur est en panne depuis février. En conséquence, en tant que président du SCC, il ne peut garantir la sécurité des adhérents du club : le trajet espace plongée/local technique utilise les escaliers qui sont une zone « pieds chaussés », le bord du bassin 50m intérieur, le pédiluve... Après plusieurs messages à Vert Marine sans réponse satisfaisante, Adrien va adresser un courrier à Chartres Métropole, les informant que les activités du club seront suspendues à compter du 2 avril 2019 et tant que l'ascenseur ne sera pas fonctionnel.

* * * * *

**Prochaine réunion : Jeudi 25 avril 2019 à 20h00
(36 rue des Hautes Bornes - Champhol)**

Subaqua Club de Chartres

Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports

Affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins sous le N° 27280120 le 28/10/1969

Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 6/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969),

Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030 - SIRET 447 961 442 00012, code APE 926C,

Complexe aquatique L'ODYSSEE Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres

www.scc28.fr

